

<b>BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET</b>		Date : 23 juin 2024.....	
INTITULE DE L'ACTION : les habitants			
<b>DEPENSES (*)</b>		<b>RECETTES</b>	
Location(s) (1)	1500	Autofinancement	
Chateaux 0 3ans	150		
Château 3 10 ans	150		
Chateaux 10 et +	200	Participation des personnes (4)	
Dj	400		
Sono + micro	200		
Boissons 600 canettes	400		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches			
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>1500</b>
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	1200
15*10€*8h=	1200		
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>			
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>2700</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2700</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.